

## CAHIER DES CHARGES

2022

### Appel à candidature

#### **PREPARATION OPERATIONNELLE A L'EMPLOI COLLECTIVE « Qualification vers le métier de Conseiller.e en Insertion Professionnelle en MISSION LOCALE »**

#### Contexte général

Les partenaires sociaux ont souhaité, dans l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 octobre 2009 dans son article 115, permettre la mise en place d'actions collectives en réponse à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

Dans la continuité de l'ANI, la loi n° 2011 -893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels a créé la préparation opérationnelle à l'emploi (POE) dite « collective ». L'article L. 6326-3 du code du travail précise le cadre de la POE collective.

Pôle Emploi et Unification ont signé le 25 juin 2012 un avenant n°1 à la convention cadre du 25 mars 2011 pour la mise en œuvre de la POE Collective.

Le Conseil d'Administration d'Unification en date du 18 décembre 2019 a acté son renouvellement d'engagement dans la mise en œuvre de la POE Collective.

La POE collective permet à plusieurs demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

#### Principe général de la POEC

**La POE collective (POEC) permet à des demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par une branche professionnelle.**

Le contrat de travail qui peut être conclu à l'issue de la préparation opérationnelle à l'emploi collective est :

- un contrat à durée indéterminée
- un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de douze mois
- un contrat de professionnalisation d'une durée minimale de douze mois
- un contrat d'apprentissage

Le coût pédagogique de cette action de POEC sera financé à 100% par POLE EMPLOI.



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**



## **Contexte territorial**

La spécificité des missions locales réside dans la typologie de son public, les jeunes de 16 à 25 ans.

L'accompagnement socio-professionnel de ces jeunes nécessite une pratique, des méthodes et des compétences professionnelles particulières qui aujourd'hui ne sont pas reconnues en tant que telles et ne font donc pas l'objet d'un champ d'étude dans les formations de CIP.

D'autre part, l'accompagnement des jeunes en mission locale a fortement évolué ces dernières années. Le public s'est diversifié mais il faut aussi observer la multiplicité des dispositifs de droit commun pour constater le phénomène. Or, les montées en charge des objectifs laissent peu de temps à la formation interne de ces conseillers, d'où le besoin d'une adaptation pédagogique en amont de leur recrutement.

Les Missions Locales évoquent également des difficultés lors des recrutements, les candidats ayant des profils hétérogènes en termes de diplômes et d'expériences professionnelles. Il est ainsi évoqué le besoin d'un tronc commun en termes de formation pour les nouveaux conseillers afin de faciliter leur intégration sur leur poste.

Pour ces raisons, il est proposé un projet de POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) à mettre en œuvre rapidement sur la Réunion.

## **Objectif Général de la formation**

La formation devra permettre aux futurs salariés de la branche Mission Locale d'acquérir un socle de compétences professionnelles de base au métier de conseiller en insertion professionnelle en mission locale leur permettant d'être plus rapidement opérationnels et autonomes dans leur prise de fonction.

## **Public visé**

Les publics visés seront les demandeurs d'emploi, titulaire d'un bac+2 dans l'un des domaines suivants :

- science humaines et sociales
- animation
- commerce
- numérique

Ils devront maîtriser le pack office et devront être mobile (idéalement en possession du permis B)

Il n'est pas attendu une expérience dans le secteur de l'insertion ou de l'accompagnement.

Il n'est pas attendu que les candidats possèdent le titre professionnel CIP.

Les candidats seront sélectionnés par pôle emploi et les employeurs selon leur vivier de candidatures

Tout stagiaire non validé par un employeur adhérent à Uniformalion ne pourra pas entrer en formation.



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



### **Objet, nature, durée et effectif de la formation**

En exécution de la future convention signée avec l'organisme sélectionné, celui-ci s'engagera à organiser l'action de formation intitulée « Qualification vers le métier de Conseiller.e en Insertion Professionnelle en MISSION LOCALE » selon le programme de formation qui sera retenu.

**Cette formation professionnalisante devra être pensée comme une vraie spécialisation axée sur les spécificités de l'accompagnement du public jeune en Mission Locale.**

Cette formation aura comme principaux objectifs de :

- Faciliter le recrutement de conseillers d'insertion en créant un vivier de candidats opérationnels
- Préparer au mieux l'intégration de nouveaux conseillers au sein de la structure d'accueil
- Harmoniser une qualité d'accueil et d'accompagnement pour les bénéficiaires
- Partager les ressources humaines au sein du réseau régional des missions locales

Vous trouverez ci-après une proposition de Thématiques pouvant constituer le contenu pédagogique du parcours :

#### **1. Connaissance des Missions Locales**

- Présentation du réseau des Missions Locales sur la Réunion et de son offre de services
- Construire une culture commune des Missions Locales : un réseau - des valeurs
- L'approche globale en Mission Locale : de quoi parle t'on ?
- Appréhender la connaissance des Missions Locales, et le contexte réunionnais (travail en réseau)
- Acquérir des méthodes de travail et d'organisation propres aux Missions Locales

#### **2. Connaissance des publics jeunes**

- La génération Z
- Connaissances sociologiques du public jeune réunionnais
- Accompagner les publics vulnérables ou en grande précarité
- Les ressorts de la motivation des jeunes : comment agir ?
- Aider le jeune à valoriser ses compétences pour faciliter son autonomie et s'insérer durablement en emploi

#### **3. Techniques d'accompagnement du conseiller**

- Diagnostique approfondie et établissement du plan d'action
- Accompagner à l'élaboration d'un parcours d'orientation et d'insertion
- Créer et entretenir son réseau de partenaires
- Technique d'accompagnement issus du coaching pour accompagner en collectif
- Savoir gérer son temps et ses priorités
- Savoir traiter l'information et la hiérarchiser
- Savoir travailler à distance, et appréhender le télétravail au niveau de l'accompagnement



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



- Maîtriser les outils collaboratifs de façon efficace et adaptée aux différents besoins (réunion/ateliers collectifs / rdv individuel...)
- Aider le jeune à valoriser ses compétences pour faciliter son autonomie et s'insérer durablement en emploi
- Appréhender les réseaux sociaux dans l'accompagnement des jeunes
- Le Droit du Travail pour les jeunes
- Gérer l'agressivité et les conflits
- Assurer une dynamique d'équipe en situation collective
- Assurer une veille sur l'activité d'insertion

#### 4. Connaissance des mesures emploi-formation

- Connaître les mesures jeunes (PACEA, Contrat Engagement Jeune, Plan 1jeune1solution)
- Mieux connaître l'offre de formation pour mieux prescrire : les outils de prescription : Ouiform, Défi métiers, la charte formation
- Connaître les différents dispositifs d'insertion liés aux Jeunes et être en capacité de les convaincre de s'en saisir (leur donner envie)
- Aider le jeune à pérenniser son emploi
- Acquérir la maîtrise de l'outil : IMILO

Il sera également attendu en transversale des éléments sur les valeurs républicaines, citoyenneté, laïcité et égalités des genres.

Une ou plusieurs immersions professionnelles en Mission Locale seront mises en œuvre (dans la limite d'un tiers de la durée de la POEC) pour :

- Découvrir le public accompagné, le fonctionnement de la Mission Locale et contexte local
- Confronter certaines notions vues en formation à la réalité du terrain
- Doubler la possibilité d'être repéré puis recruté à l'issue du parcours.

Les périodes d'immersion professionnelle devront impérativement être réalisées au sein des Missions Locales réunionnaises (zone Est, Nord et Sud). Ces périodes devront être proposées dans le parcours de façon pertinente et faire sens pour les stagiaires.

La pré-qualification orientera vers le métier de conseiller en insertion professionnelle en mission locale.

Les bénéficiaires demandeurs d'emploi de l'action de formation seront au nombre de 7 minimum et 8 maximum.

La formation aura lieu :

- du 17 octobre 2022 au 31 janvier 2023 au plus tard, en fonction de la durée effective, dans la limite de 400h, immersions(s) comprises(s).

Les stagiaires venant des différentes zones géographiques de l'Ile, la formation pourra se dérouler sur 2 zones géographiques distinctes dans la mesure du possible (par exemple, un premier temps de formation sur le nord et un deuxième temps de formation sur le Sud).



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**



### **Caractéristiques de l'action de formation**

L'organisme de formation souhaitant répondre à ce cahier des charges doit préciser :

- Le portrait du territoire visé et une argumentation soutenant le caractère prioritaire du territoire au regard des problématiques de recrutement.
- Définition du contenu et du calendrier de la formation, objectifs visés, lien avec les référentiels des diplômes reconnus
- les techniques et moyens pédagogiques pour atteindre cet objectif en mettant en avant les modalités de l'individualisation des parcours ;
- les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action (feuilles de présence, préciser s'il y a des séquences pédagogiques en entreprise,...) ;
- les moyens mis en œuvre pour le suivi et la traçabilité de l'acquisition des compétences au regard de la sanction visée ;
- les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblés par chacun des champs de compétence couverts par l'action ;
- les modalités de sanction de la formation (attestation).
- des modalités de recrutement des demandeurs d'emploi (pré-requis, critères de sélection...)
- de l'expérience du porteur de projet
- du lien avec le territoire (besoin non couvert, partenariat engagé)
- des outils de suivi post action

Une attention particulière sera portée sur le caractère innovant du projet (utilisation d'outils technologiques, approche pédagogique nouvelle...) et sur la démarche partenariale engagée localement (acteurs de l'emploi, employeurs, organisme de formation...).

### **MODALITES DE FINANCEMENT**

En contrepartie des prestations réalisées, Uniformalion s'engage à verser la somme forfaitaire de 12 € maximum par heure de formation et par stagiaire, incluant les temps de suivi (stage en entreprise), l'évaluation en cours et post formation.

La durée totale de la POEC est d'au maximum 400 heures comprenant l'immersion professionnelle ne pouvant dépasser un tiers de cette durée.

La prise en charge par UNIFORMATION est fixée à 12€ TTC/heure/stagiaire (pour 8 stagiaires maximum) pour les heures théoriques et le stage pratique.



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



uniformalion

## ENGAGEMENTS

Pour toute action, l'organisme s'engage à mettre en place un comité de pilotage avant le démarrage de l'action et un autre à la fin de l'action associant les techniciens en charge du suivi de l'accord.

Au-delà des engagements du fait de la prestation, l'organisme de formation devra respecter les engagements induits par la POE collective :

### **Faire la publicité des financeurs auprès des bénéficiaires stagiaires**

- En apposant les logos sur les feuilles de présence par demi-journée
- En transmettant au bénéficiaire une lettre l'informant du financement

### **Réaliser le suivi de l'insertion dans l'emploi des stagiaires à l'issue de la POE**

**Les porteurs de projet devront s'engager dans leur proposition à assurer un suivi des stagiaires à l'issue de la formation en précisant les modalités.**

### **Transmettre à Pôle Emploi**

- les informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et des AFAF (frais annexes),
- les états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
- la déclaration en cas d'accident de travail

**N.B. : Un partenariat actif** devra être établi entre l'organisme de formation, POLE EMPLOI et UNIFORMATION pour assurer un suivi quantitatif (absences, abandons, ...) et qualitatif de l'action (éventuelles difficultés des stagiaires, lien avec les employeurs lors du stage en entreprise, évaluation en cours de formation et post-formation.

Par ailleurs l'organisme de formation s'engage à saisir les informations sur cette action sur le site du CARIF-OREF « nom région » et sur KAIROS

## CONTENU ATTENDU DE VOTRE PROPOSITION

Notre sélection se basera sur les critères ci-dessous, donc votre proposition devra mentionner **a minima et le plus précisément possible** :

- **Votre expérience dans le champ des métiers de « secteur branche »**, et idéalement sur ce dispositif de POEC. Dans ce dernier cas, nous préciser vos pratiques sur ce dispositif et les taux de placement dans le cadre du suivi post-POEC.
- La description des modalités de recrutement des demandeurs d'emploi, indiquez votre expérience de travail avec les acteurs publics de l'emploi et expliciter tout partenariat éventuel avec d'autres acteurs favorisant le recrutement des stagiaires.
- La définition du contenu, répartition détaillée des heures de formation, objectifs visés, lien avec les référentiels des diplômes reconnus, moyens mis en œuvre.



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



- Indiquez la période de réalisation prévue pour chaque session de formation et fournir un calendrier prévisionnel de l'action.
- Le détail de la mise en œuvre des stages pratiques chez les employeurs et description de la mise en contact entre les employeurs et les stagiaires.
- Fournir les CV des formateurs.
- **Les coordonnées du contact** au sein de votre organisme de formation (nom, tél, mail, adresse ...) et votre n° d'activité comme organisme de formation (vous devez être titulaire de la certification Qualiopi)

NB : Les porteurs de projet devront s'engager dans leur proposition à accompagner l'insertion des stagiaires dans l'emploi et à déclarer à Uniformalion la situation de chacun à l'issue de la formation.

**Attention, l'objectif de mise à l'emploi est désormais de 80% avec obtention d'un CDD ou d'un contrat de professionnalisation de 12 mois, d'un contrat d'apprentissage ou d'un CDI suite à la POEC.** Ce taux de mise à l'emploi sera contrôlé à 3 et 6 mois par Pôle Emploi.

**Votre dossier de candidature comprendra dans cet ordre :**

- 1) Fiche de présentation de l'organisme selon le modèle présenté, accompagné du (des) CV simplifiés du (des) formateur(s) selon le modèle demandé par Uniformalion (cf. document en annexe 1),
- 2) Proposition(s) pédagogique(s) et tarifaire(s) selon le modèle demandé par Uniformalion (cf. document en annexe 2).

**Si ces pièces sont manquantes, votre dossier ne sera pas étudié.**

<b>CRITERES DE SELECTION</b>
------------------------------

Les critères de désignation porteront sur :

- La pertinence de la réponse au cahier des charges
- Les entreprises partenaires identifiées et impliquées en amont
- Les ressources techniques et humaines mises en avant
- La désignation d'un interlocuteur référent
- L'acceptation des engagements induits par la POE Collective
- Le respect des conditions de prise en charge du PIC (Plan d'Investissement des compétences)



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



**Date limite de réception des propositions par Uniformalion :**

**19/08/2022**

La décision sur le choix de l'organisme sera prise au plus tard le 01/09/2022

La réponse est à envoyer par mail à [ltherry@uniformalion.fr](mailto:ltherry@uniformalion.fr) avec comme objet « Réponse à l'appel d'offre **POEC : Qualification vers le métier de Conseiller.e en Insertion Professionnelle en Mission Locale** »

et par courrier à Uniformalion – Délégation Réunion  
7 Boulevard du Chaudron  
CS 81090  
97495 STE CLOTILDE Cedex

**Tout dépôt sur un autre site, sur une autre adresse électronique ou en plis papier uniquement est nul et non avenu.**

Personne référente en charge du suivi de cette POEC : Ludivine THERRY ([ltherry@uniformalion.fr](mailto:ltherry@uniformalion.fr))



## Dossier de candidature de l'Organisme de Formation

Nous vous remercions de respecter le cadre qui suit, contenus et ordre de présentation.

Ce document (2-3 pages maximum) devra être accompagné du CV simplifié du ou des formateur(s).  
La fiche pédagogique et tarifaire (cf. annexe 1 et 2) devra également être remplie.

<b>IDENTITE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Raison sociale et statut juridique</li><li>- Date de création de votre organisme</li><li>- Adresse complète + adresse du site Internet (facultatif)</li><li>- Nom et fonctions du représentant légal</li><li>- N° de déclaration d'activité</li><li>- N° Siret</li></ul>
<b>CONTACT</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nom de l'interlocuteur</li><li>- Qualité</li><li>- Téléphone / e-mail</li></ul>
<b>ORGANISATION</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Effectifs : dont salariés permanents et salariés formateurs</li><li>- Nombre de salle de formation dans vos locaux ?</li><li>- accessibilité aux personnes à mobilité réduite ?</li><li>- Nature des publics pour lequel vous avez l'habitude d'intervenir ?</li><li>- Actions intra ou inter-entreprises ?</li><li>- Types d'entreprises pour lesquels vous avez l'habitude d'intervenir : moins de 10 salariés, moins ou plus de 50 salariés, plus de 250 salariés ?</li><li>- Moyens et modalités de gestion administrative des stages</li><li>- Aptitude à gérer le dédoublement de sessions ?</li></ul>
<b>COMPETENCES / CRITERES QUALITES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissance particulière du secteur de L'Economie Sociale</li><li>- Expertise sur le thème de la formation (références...)</li><li>- Adaptation de la méthode pédagogique</li></ul>
<b>CLAUSES SOCIALES, Label, Certification...</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Quels sont les moyens mis en œuvre dans votre structure ?</li><li>- Certification de l'OF : OPQF, autre... ?</li><li>- OF/CFA présentant des formations certifiantes ? Diplômantes ?</li></ul>



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**



## Annexe 1 - CV simplifié(s)

Prénom et nom du formateur	Diplôme et qualification (année d'obtention)	Expérience professionnelle (activité et durée)	Domaines d'intervention	Actions de formations concernées	Salariés de l'organisme de formation ou intervenant externe

**A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



## Annexe 2 - Proposition pédagogique et tarifaire

### PROPOSITION PEDAGOGIQUE

PROJET

ACTIONS DE FORMATION COLLECTIVES BRANCHE

**Intitulé de la formation**

**Prérequis**

**Objectifs pédagogiques de la formation**

**Contenu et déroulement de la formation (indiquer les volumes horaires) par séquence**

**Méthodes pédagogiques**

**Suivi post formation (suivi des stagiaires via hotline, blog, mail, téléphone...)**

**Remarques particulières**

**Proposition tarifaire**

Votre organisme est-il assujéti à la TVA ?  OUI  NON

Coût jour global (comprenant frais d'ingénierie, forfait location de salle/support pédagogique/déplacement et restauration des formateurs) :

Soit un coût jour par session : \_\_\_\_\_ HT \_\_\_\_\_ TTC

*Ce montant ne doit pas prendre en compte la restauration des stagiaires qui fera l'objet d'une facturation à part.*

**A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE**